



Mur mitoyen qui pose problème

Par **ROY Valerie**, le **09/03/2018** à **09:04**

Bonjour,

J'ai acheté en 2005 une maison datant de 1978. Il existe un muret de 48m de long derrière la maison, et quelqu'un vient d'acheter la parcelle juste derrière ce muret. Il est venu mesurer et je l'ai entendu dire que mon muret se trouvait sur sa propriété... Je crois que ce muret a été édifié à la construction de ma maison, c'est-à-dire il y a 40 ans. A-t-il la possibilité de m'obliger à le détruire s'il s'avère qu'effectivement ce muret déborde de quelques cm chez lui ?

Merci de votre réponse !

Par **Luc PASQUET**, le **09/03/2018** à **16:39**

Chère Madame,

Tout d'abord, il convient d'être fixé sur l'emplacement exact de la limite de propriété. En cas de difficulté, il est toujours possible de demander le bornage sur le fondement de l'article 646 du Code civil, chaque voisin devant payer la moitié des frais du géomètre.

Si votre muret est bien chez le voisin, suivant les circonstances et la durée de l'empiétement, il est possible d'en revendiquer l'usucapion, c'est à dire la prescription acquisitive. Vous serez alors reconnue comme la propriétaire du muret.

Si la prescription n'est pas reconnue, vous pouvez toujours demander d'acheter la bande de terrain correspondant à l'empiétement.

Si aucune de ces solutions n'est possible, en effet, la démolition est à envisager.

Par **ROY Valerie**, le **09/03/2018** à **18:15**

Merci de votre réponse !

Par **delalandre sandra**, le **19/06/2018** à **14:01**

bonjour,

voilà mon histoire j'ai fait une séparation côté mitoyenneté en palissade mon voisin a été d'accord et a même payé son matériel de son côté et choisi la couleur ça fait maintenant plus d'un an que ça est fait et maintenant il a demandé à un conciliateur d'intervenir car ça ne lui convient plus pour me faire défaire ce que j'ai mis à l'endroit?

ça fait 2 ans que j'ai acheté cette maison et ces personnes font tout pour regarder ce qui se passe chez moi, j'ai eu des soucis avec ce qu'il m'a mis des croquettes de chat dans ma boîte à lettres car il disait que c'était mes chats suis-à-dire j'ai tout fait pour arranger la chose afin que mes chats aillent plus chez eux j'ai acheté un collier anti-fugue au chat et un fil autour de la maison pour qu'ils puissent plus aller gambader mes chats ne suffisent pas pour eux toutes les entreprises qui sont venues chez moi faire des travaux ont été gênées par ces gens là j'en suis arrivée à plus supporter leur harcèlement moral que je puisse faire j'ai besoin de conseils cordialement.

[[Modifier mon message](#)] [[Supprimer](#)]